

## Compte-rendu de conseil municipal du 10 décembre 2020

Membres en exercice : 19

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Aurore BOUVET, Guillaume BRETAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Emmanuelle CARRERE, Jérôme CHATELIER, Patricia GALLOIS, Candy LAMBERT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Rachelle AJINCA VANDENHENDE

Absents excusés : Vilmont BERNARDEAU (pouvoir à Rémy RAGUENAUD), Jessica DROUET (pouvoir à Patricia GALLOIS), Céline GUILBOT (pouvoir à Aurore BOUVET), Lynda MASSIEU-BOISSINOT (pouvoir à Guillaume BRETAUDEAU).

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Dominique BERGER est absent des membres présents sur le compte-rendu. Il sera rajouté.

### **PRÉSENTATION RELATIVE A L'ÉLABORATION DU PLUI-D**

Madame le Maire présente le PLUI-D de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Un travail de vérification devra être fait avant mars. Des commissions vont être mises en place. Pascal MATHÉ pilotera toutes les commissions. Un appel à candidature a lieu en séance publique :

-PLUI-D patrimoine verniculaire : Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Gérard ROUSSEAU, Rachelle AJINCA VANDENHENDE, Pascal MATHE.

-PLUI-D recensement bois et haies : Thomas BURLOT, Mickaël AUBINEAU, Guillaume BRETAUDEAU, Emmanuelle CARRERE, Pascal MATHE, Jérôme CHATELIER.

-PLUI-D densification urbaine : Mickaël AUBINEAU, Séverine VACHON, Rémy RAGUENAUD, Marc BRUANT, Pascal MATHE.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

| <b>ADRESSE DU BIEN/<br/>SECTION CADASTRALE</b>       | <b>NATURE</b> | <b>SURFACE</b>     | <b>PRIX</b>                         |
|--|---------------|--------------------|-------------------------------------|
| Rue Charles Tillé<br>A 1475                          | Bâti          | 539 m <sup>2</sup> | 50 000 €<br>3 780 € FA<br>(DPU Can) |
| 177 rue de la Gare<br>AE 0039                        | non bâti      | 819 m <sup>2</sup> | 38 053 €<br>4 947 € FA              |
| 334 Rue du château / Allée du logis<br>AI 78 – AI 79 | Bâti          | 337 m <sup>2</sup> | 70 000 €<br>4 760 € FA              |
| Place de l'hôtel de ville<br>A 30                    | Bâti          | 31 m <sup>2</sup>  | 7000 €<br>(DPU Can)                 |
| Avenue St Jean<br>A 23                               | non bâti      | 36 m <sup>2</sup>  | 900 €<br>(DPU Can)                  |
| 89 Place de l'hôtel de ville<br>A 224                | Bâti          | 200 m <sup>2</sup> | 50000 €<br>5 000 € FA<br>(DPU Can)  |

La commune décide à l'unanimité de ne pas préempter les biens concernés.

Un élu, concerné par la vente de ce bien, ne participe pas au vote de la parcelle située 177 rue de la gare.

## **LOTISSEMENT DU STADE**

Point annulé relatif à la TVA à la marge suite à de longues discussions entre la Trésorerie et le notaire.

## **CONVENTION LIGNE DE TRESORERIE**

Rachelle VANDENHENDE informe que vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne propose au conseil municipal de prendre les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Beauvoir sur Niort décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

- La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).
- Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Beauvoir sur NIORT décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 100 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable €STER + marge de 0.50 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle à terme échu
- Frais de dossier : 250 euros
- Commission d'engagement : 0 euros
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du virement CRI-TBF du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement. La commune de Beauvoir sur Niort, autorise Madame le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Rémy RAGUENAUD, étant administrateur du Crédit Agricole, il ne souhaite pas prendre part au vote. Les autres membres du conseil municipal présents acceptent la proposition formulée.

## **RACHAT DE PRÊT**

Rachelle VANDENHENDE informe le conseil municipal que la Caisse d'Épargne a été sollicitée en vue de renégocier l'emprunt 121 2278 (Caisse des Dépôts et Consignations) suite aux résultats de l'audit financier réalisé en début de mandat. La CDC propose une ré-indexation sur livret A +1%. La Caisse d'Épargne propose une indexation à un taux fixe de 0,45%. Il apparaît que le comparatif entre les deux établissements bancaires est plus favorable à la Caisse d'Épargne. Le gain pour la commune s'élève à 6 602,08 €. Thomas BURLOT précise que c'est un prêt qui peut évoluer d'ici 2028.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition faite par la Caisse d'Épargne et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires.

## **MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE**

Pascale MATHÉ rappelle que lors du dernier conseil municipal, en date du 12 novembre 2020, il a été procédé à l'estimation de la Trésorerie.

Ceci au vu des éléments suivants :

- « estimation » à distance sur photo des domaines le 7 mai 2019 à 100 000 € + 5 000 € pour l'annexe à l'arrière.
- Proposition le 09 juillet 2019 de Me Gillet à 60 000 € + 5 000 € pour l'annexe.
- Proposition en septembre 2020 d'un visiteur à 55 000 €.
- Estimation par l'agence Immovert en octobre 2020 de 75 à 80 000 €
- Estimation par l'agence Pigeau en octobre 2020 de 70 à 75 000 €.

La commission bâtiments avait alors proposé un prix de vente de 75 000 € validé par le conseil municipal. A noter que la commune gardera l'annexe avec le fond de la parcelle (bouteille de gaz) en raison de servitudes. Pour cela une division parcellaire sera effectuée à la charge de la collectivité. Il avait été évoqué une potentielle utilisation par des associations. N'ayant pas reçu à ce jour de projet structuré, il est proposé de procéder effectivement à la mise en vente du bien, après les formalités de diagnostics effectuées (plomb, amiante, énergie....).

2 avocats sont venus visiter l'immeuble, aucun engagement de leur part n'a été pris.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre l'immeuble de l'ancienne Trésorerie à la vente.

Madame le Maire profite de ce point sur le patrimoine communal pour informer l'assemblée que les époux Meunier ont accepté la proposition de la commune concernant la vente de leur parcelle.

### **VENTE DES LOGEMENTS COMMUNAUX RUE DE LA GARE**

Pascal MATHE présente la proposition formulée par Madame et Monsieur Eric RENAUD, résidant sur la commune, pour l'acquisition des deux logements mis en vente par la commune aux 321 et 323 rue de la gare à Beauvoir sur Niort, dans la cour de l'ancienne école. Conformément au prix de vente validé par le conseil municipal de juillet dernier, la proposition d'achat au prix de 140.000 euros pour ces deux logements a été acceptée par le couple. Comme lors de la précédente proposition d'achat formulée, les acheteurs devront procéder à la clôture du terrain dans un délai raisonnable de deux ans. La commune quant à elle prendra à sa charge le bornage de la parcelle.

Il est donc proposé :

- d'accepter la vente de ces deux biens à M et Mme Eric RENAUD ;
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour procéder à la vente du bien.

Rémy Raguenaud précise que pour lui et pour Vilmont BERNARDEAU (pour qui il a pouvoir) qu'il ne votera pas pour cette délibération considérant que le prix est minoré par rapport à l'estimation de l'agence immobilière et que les frais de bornage auraient dû être dévolus à l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire à 17 voix pour et 2 voix contre.

Monsieur Pascal Mathé informe l'assemblée que Monsieur Sébastien Vallet a donné congé concernant sa location. La commune a donc mis une annonce pour la location de ce bien. Une visite est organisée le samedi 12 décembre et la commission statuera sur le locataire retenu.

Thomas Burlot demande « qui constitue la commission ? ». Pascal Mathé répond que la commission n'est pas mise en place à ce jour, que Madame le Maire est membre de droit et propose donc que ce soit les adjoints au Maire qui soient membres de cette commission.

### **DÉSIGNATION AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE**

Madame le Maire présente

Le syndicat mixte du bassin versant de la Sèvres Niortaise assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la mise en œuvre de la compétence Gemapi. Les statuts prévoient l'instauration de commissions géographiques à l'échelle des sous bassins hydrauliques. La commission géographique n'a pas de voie délibérante mais peut être consultée sur demande du comité. Elle associe les communes sur la définition du contenu et la programmation des actions à mener, dans le cadre du budget voté par le comité syndical. Il est demandé de désigner un référent au sein du conseil municipal, d'un représentant qui siègera au sein de la commission géographique du sous-bassin du secteur.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Séverine VACHON.

## **DÉLIBÉRATIONS FINANCIÈRES**

### **BUDGET COMMUNE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°5 – VIREMENT DE CREDITS**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'inscrire des crédits à l'article 10226 pour annuler un titre de 2016. Ainsi qu'à l'article 2041582 pour la participation au SIEDS d'effacement des réseaux avenue de Niort. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le virement de crédits suivant :

#### Réduction des crédits

Article 21111 « terrains nus » 12 040,00 €

#### Augmentation des crédits

Article 10226 « taxes aménagement » 40,00 €

Article 2041582 « subvention d'équipement versés » 12 000,00 €

### **BUDGET COMMUNE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 6 – VIREMENT DE CREDITS**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'inscrire des crédits au compte 739223 pour le reversement du fonds de péréquation à la CAN. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le virement de crédits suivant :

#### Réduction des crédits

Article 022 « dépenses imprévues » 3 300,00 €

#### Augmentation des crédits

Article 739223 « fonds de péréquation des ressources communales » 3 300,00 €

### **BUDGET COMMUNE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 7 – VIREMENT DE CREDITS**

Au vu de l'indemnité de rachat anticipé pour la renégociation du prêt 1212278 de la Caisse des Dépôts auprès de la Caisse d'Epargne. Il convient d'ajuster les crédits. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le virement de crédits suivant :

#### INVESTISSEMENT DEPENSES

##### Augmentation des crédits

Chap 16 article 166 160 000.00 €

Chap 041 article 166 15 000.00 €

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

##### Augmentation des crédits

Chap 66 article 6688 15 000.00 €

##### Réduction des crédits

Chap 023 15000.00 €

#### INVESTISSEMENT RECETTES

##### Augmentation des crédits

Chap 16 article 166 175 000.00 €

Chap 041 article 1641 15 000.00 €

##### Réduction des crédits

Chap 021 15 000.00 €

### **BUDGET LOTISSEMENT 2 ANCIEN STADE – DECISION MODIFICATIVE N°1 - VIREMENT DE CREDITS**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits au compte 65888 afin de régulariser une écriture de centimes de TVA de l'année 2019 d'un montant de 0,03 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le virement de crédits suivant :

#### Réduction des crédits

Article 608 « frais accessoires sur terrains » - 0,03 €

Augmentation des crédits

Article 65888 « autres charges » + 0.03€

**SUBVENTION AU CCAS POUR LES COLIS DE FIN D'ANNÉES AUX AÎNÉS**

En raison de la situation sanitaire, le repas des aînés qui a lieu traditionnellement chaque année au mois de janvier est annulé. Il sera remplacé cette année soit par un colis dégustation, soit par un bon d'achat valable six mois à utiliser auprès de l'un des trois restaurants de la commune (Le P'tit Bouchon, Le Belveer, l'Auberge des Voyageurs). A travers cette initiative, il s'agit pour la collectivité d'accompagner les restaurateurs particulièrement touchés par la crise. Pour des raisons de légalité, la commune ne peut prendre directement à sa charge ces tickets repas. Il est proposé de verser une subvention de 3 132 € au CCAS afin de mener à bien cette initiative. Des conventions seront ensuite passées avec les restaurateurs concernant les modalités d'attribution de ces bons.

Dominique BERGER demande : « si certaines personnes bénéficiaires peuvent reverser cette somme au CCAS car ils n'ont pas besoin de ce don ». Rachelle Ajinça Vandenhende précise que tous les bénéficiaires de demanderont pas leurs bons et que les 3 132 € ne seront sûrement pas utilisés. Jérôme CHATELIER informe que certaines personnes n'ont pas reçu le courrier. Il est répondu que les derniers courriers ont été distribués mercredi 9 matin. Plusieurs personnes ne sont pas sur les listes électorales mais ont plus de 70 ans et se sont manifestées en Mairie. Un courrier leur sera remis afin qu'ils puissent bénéficier d'un colis ou d'un bon.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la subvention de 3 132 € au CCAS.

**PROJETS 1 000 CHANTIERS**

**AMENAGEMENT DU PARKING DES ECOLES**

Monsieur Mickaël Aubineau, adjoint, expose :

Afin d'améliorer le stationnement autour de la salle Abeille, la commune souhaite aménager la cour de l'ancienne école. L'intérêt premier, sera la sécurisation des usagers, enfants et parents, mais aussi la végétalisation de l'ensemble de l'espace, qui constitue un lieu essentiel pour nos associations. Ce projet nécessitera donc la création d'une sortie sur la RD 1 (validé préalablement par le Département), afin de créer un sens de circulation. 35 places de parking seront alors créées, avec la plantation d'arbres d'alignement et la réalisation d'espaces engazonnés. A la suite de ce projet, un marquage au sol pour les voies piétonnes sera alors réalisé, ainsi que la création d'une PMR normalisée.

Deux devis sont donc proposés :

| ROCHE TP   |                    | COLAS CENTRE OUEST |                    |
|------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| TOTAL HT   | 11 375,25 €        | TOTAL HT           | 15 906,25 €        |
| TVA        | 2 275,05 €         | TVA                | 3 181,25 €         |
| <b>TTC</b> | <b>13 650,30 €</b> | <b>TTC</b>         | <b>19 087,50 €</b> |

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise ROCHE TP pour un montant de 11 375,25 € HT.

Les dossiers sont à déposer avant le 15 décembre. Jérôme CHATELIER demande si le site pourra rester pour le Marché de Noël malgré l'aménagement.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DES ÉCOLES**

Madame le Maire expose :

Considérant l'acceptation de l'aménagement du parking des écoles par le conseil municipal ;

Considérant que le conseil départemental met en place un fond de soutien à l'investissement public local par le financement de travaux d'investissements communaux ou intercommunaux (gros entretien, maintenance, adaptation du protocole COVID 19...) dans le cadre du dispositif « 1 000 chantiers pour les Deux-Sèvres » ;

Considérant que ce fond permet de financer à hauteur de 50 % maximum pour des travaux d'ordre dans les 6 mois à venir, à hauteur de 5 000 € maximum.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter le conseil départemental pour bénéficier de cette aide financière pour le financement de l'aménagement du parking des écoles.

Vu le code général des collectivités locales, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

### **AMENAGEMENT D'UN CHAUCIDOU**

Monsieur Mickaël Aubineau, adjoint, expose

Pour favoriser la circulation des vélos et piétons, la commune souhaite mettre en place un cheminement plus favorable en terme de sécurité afin de rééquilibrer l'espace entre véhicules motorisés et non motorisés. Le projet consiste à réaliser la création d'une voirie partagée avec marquage au sol et passage de l'ensemble du parcours en «zone 30 km/h». Les rues concernées par le marquage seront : rue Abel Brillault, rue du Commandant Caud, rue des Charmes, rue des Merisiers. Les zones desservies seront la Place de l'Hôtel ville et ses commerces, la zone d'activité d'Intermarché, et le Moulin de Rimbault.

Trois devis sont donc proposés :

| SignAm    |         | Signaux Girod |         | Aximum    |         |
|-----------|---------|---------------|---------|-----------|---------|
| TOTAL HT  | 3 510 € | TOTAL HT      | 5 460 € | TOTAL HT  | 3 740 € |
| TVA       | 702 €   | TVA           | 1 092 € | TVA       | 748 €   |
| TOTAL TTC | 4 212 € | TOTAL TTC     | 6 552 € | TOTAL TTC | 4 488 € |

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise SignAm pour un montant de 3 510 € HT.

Les piétons et cyclos sont prioritaires. Les rues seront quand même à double sens.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CHAUCIDOU**

Madame le Maire expose :

Considérant l'acceptation de l'aménagement d'un chaucidou par le conseil municipal ;

Considérant que le conseil départemental met en place un fond de soutien à l'investissement public local par le financement de travaux d'investissements communaux ou intercommunaux (gros entretien, maintenance, adaptation du protocole COVID 19....) dans le cadre du dispositif « 1 000 chantiers pour les Deux-Sèvres » ;

Considérant que ce fond permet de financer à hauteur de 50 % maximum pour des travaux d'ordre dans les 6 mois à venir, à hauteur de 5 000 € maximum.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter le conseil départemental pour bénéficier de cette aide financière pour le financement de l'aménagement d'un chaucidou.

Vu le code général des collectivités locales, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

### **CHANGEMENT DE COUVERTURE DES SALLES ASSOCIATIVES RUE DE LA GARE**

Monsieur l'adjoint Pascal MATHÉ expose :

Les associations de Beauvoir sur Niort ont besoin des 4 anciennes classes rue de la Gare pour leurs activités. Hors cet ensemble de 1964 est de plus en plus vétuste et en particulier la toiture avec des fuites récurrentes.

En attendant d'avoir un projet d'ensemble construit (conception, financement...) en concertation avec le monde associatif et avec une vision environnementale affirmée, il apparaît nécessaire de pallier de suite à la sauvegarde

de ces bâtiments. Ceci en changeant les tôles de la couverture afin d'assurer une continuité dans le service apporté aux associations.

| Entreprise  | Prestations   | Cout HT                  | Total HT et TTC                          |
|---|---|--------------------------|--|
| ACMB<br>Brioux sur Boutonne                               | Sécurité : échaffaudage périphérie  | 5 381,50 €               | 19 484,58 € HT<br><b>23 381,49 € TTC</b> |
|   | Dépose  | 2 337,48 €               |  |
|   | Couverture : bac prélaqué ral 8012 (63/00) rouge tuile anti-condensation                                    | 11 765,60 €              |  |
|   | Option :<br>- fourniture et pose de gouttières Alu,<br>- fourniture et pose décentes EP Alu                 | 3 392,80 €<br>1 337,92 € | 5 720,72 € HT<br><b>6 864,14 € TTC</b>   |
|   | Forfait sécurité  | 990,00 €                 |  |
| EIRL ROMUALD<br>REPARATION BAT<br>St Martin de St Maixent | Dépose et pose 285 m2 couverture<br>Remplacement bois "fourreaux"   | 3 300,00 €               | 12 000,00 € HT<br><b>14 400,00 € TTC</b> |
|   | Fournitures<br>Tôles ondulées ral 8012 rouge tuile sous face anti-condensation<br>Coiffes et fourreaux bois | 8 700,00 €               |  |

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise EIRL ROMUALD REPARATION BAT pour un montant de 12 000 € HT.

Thomas Burlot précise qu'il aurait peut-être été bien d'avoir au moins 3 devis car la différence entre les 2 devis est très importante. Pascal Mathé explique peut-être la différence peut s'expliquer par la taille de l'entreprise. Sous la couverture il y a des tasseaux à changer et des fermettes métalliques.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DE LA REFECTION DE LA TOITURE DES SALLES ASSOCIATIVES**

Madame le Maire expose :

Considérant l'acceptation du changement de la toiture des salles associatives rue de la Gare par le conseil municipal ;

Considérant que le conseil départemental met en place un fond de soutien à l'investissement public local par le financement de travaux d'investissement communaux ou intercommunaux (gros entretien, maintenance, adaptation du protocole COVID 19....) dans le cadre du dispositif « 1 000 chantiers pour les Deux-Sèvres » ;

Considérant que ce fond permet de financer à hauteur de 50 % maximum pour des travaux d'ordre dans les 6 mois à venir, à hauteur de 5 000 € maximum.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter le conseil départemental pour bénéficier de cette aide financière pour le financement de la couverture des salles associatives.

Vu le code général des collectivités locales, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

### **ACHAT D'UN CAMION POUR LES ATELIERS**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, Mickael AUBINEAU expose:

A la suite du cambriolage aux ateliers municipaux dont a été victime la commune, un véhicule a été emporté par les malfaiteurs. Depuis le véhicule a été retrouvé en Charente-Maritime mais a été brûlé et est donc inutilisable. Suite à la déclaration auprès de l'assurance, il nous a été indiqué que le remboursement du camion volé avoisinerait les 10 400 €. Aussi, eu égard aux besoins formulés par les agents techniques concernant un utilitaire, il est envisagé de commander un nouveau véhicule adapté aux besoins des services.

Deux devis ont été réalisés auprès des entreprises Utiléo et Carliance.

- DUCATO FIAT (Utiléo): 23.700 € HT
- FIAT SC + benne (Carliance): 25.059,62 € HT

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Utiléo pour un montant de 23 700 € HT et autorise Mickaël AUBINEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire à engager les démarches nécessaires concernant l'achat de ce véhicule.

### **INFORMATION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE LOGICIEL INFORMATIQUE EN LIEN AVEC SOLURIS**

Madame le Maire informe l'assemblée que le changement de logiciel va entraîner le changement de matériel informatique. Dans un premier temps, le serveur, puis dans les années à venir le reste du matériel. La mutation des logiciels devrait se faire en fin d'année.

### **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'agent d'entretien. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi. Madame le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'agent d'entretien créé initialement à temps non complet par délibération du 7 février 2002 pour une durée de 20 heures par semaine, et de créer un emploi d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée de 21,17 heures par semaine (annualisé, soit 27,5 h effectives) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Madame le Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants, à l'unanimité.

### **RECRUTEMENT AU SECRÉTARIAT**

Suite à l'annonce du départ de Karine Charot, la municipalité a reçu une quarantaine de CV. Trois personnes ont été reçues. Virginie Santos, adjoint administratif territorial à Fressines nous rejoindrait au 1<sup>er</sup> mars 2021. Virginie BOISSINOT, secrétaire chez Me Gillet, notaire à Beauvoir sur Niort, arriverait au 5 janvier 2021 en renfort pour 6 à 8 mois. Ce seront deux postes de contractuelles. 1 CDD de 12 mois et l'autre de 6 à 8 mois.

Thomas Burlot propose une création de poste pour un adjoint administratif territorial afin de recruter quelqu'un durablement. Madame le Maire se laisse l'année de CDD pour réfléchir avant de prendre cette décision car aussi toujours dans les effectifs deux personnes en arrêt.

Concernant Monique Cuiller, elle a aujourd'hui l'initiative, c'est à elle seule que revient désormais la décision de son avenir.

Concernant Brigitte Valentin, la mairie a reçu un message de l'avocat indiquant que Mme Valentin enjoignait la commune à revoir sa notation de 2014, tel que le jugement de 2019 le prévoyait. Après avoir pris connaissance du jugement, l'avocat conseille de reprendre la note de Mme Valentin de 2013 pour éviter tout litige.

### **DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITÉ D'UN AGENT**

Damien GIBAUT demande une disponibilité à partir du 1<sup>er</sup> février 2021 pour un emploi dans le privé. Cette demande est validée. Il ne sera plus payé par la collectivité mais reste dans les effectifs de la commune et peut être renvoyé à l'issue de son stage.

Information donnée concernant Florent GUIGNARD qui est en arrêt maladie depuis 4 semaines.

### **RÉVISION DES TARIFS**

En tant que responsables du marché du mercredi, Marc BRUANT et Dominique BERGER, conseillers municipaux exposent les propositions de tarification pour l'année 2021.

Sont concernés les tarifs suivants :

- les cirques,
- les attractions foraines,
- les marchés,
- les redevances d'occupation du domaine public,
- le matériel,

- les photocopies.

|   | TARIFS 2020   | TARIFS 2021  |
|---|---|--|
| <b>CIRQUES</b>                                    | Pas de tarification existante à ce jour   | <u>Occupation du domaine public</u><br>Minimum de 1 à 3 jours : <b>30 €</b><br>Journée supplémentaire : <b>7 €</b><br><u>Electricité/eau :</u><br>De 1 à 3 jours : <b>10 €</b><br>Au-delà de 3 jours : <b>5 €</b><br><u>Emplacement de vie :</u><br>forfait 3 jours eau/électricité : <b>20 €</b><br>journée supplémentaire : <b>15 €</b>  |
| <b>ATTRACTIONS FORAINES (hors marché de Noël)</b> | Pas de tarification existante à ce jour   | <u>Manèges moins de 100 m2</u><br><b>10 € / jour</b><br><u>Manèges plus de 100 m2</u><br><b>15 € / jour</b><br><u>Electricité / branchement</u><br><b>5 € / jour</b>   |
| <b>MARCHES</b>                                    | <u>Commerçants habituels</u><br>10 € / mois<br><u>Commerçants saisonniers</u><br>10 € / mois<br>au prorata temporis<br><u>Commerçants occasionnels</u><br>5 € / emplacement<br><br><u>Commerçants périodiques</u><br><u>Camions de pizzas</u><br>5 € / jour (délibération de nov 2019) et ensuite certificat administratif adressé par le maire en déc.2019) de 3 €<br><u>Camion outillage</u><br>70 €<br><u>Vente chaussures ARGAILLOT</u><br>10 €<br><u>Instant floral</u><br>2 places de parkings la Toussaint<br>10 € | <u>Commerçants habituels</u><br><b>10 € /mois</b><br><u>Commerçants saisonniers</u><br><b>10 € / mois</b><br>au prorata temporis<br><u>Commerçants occasionnels</u><br><b>5 € / emplacement</b><br><br>+ branchement électrique<br><b>0,50 € / branchement</b><br><br><u>Commerçants périodiques</u><br><u>camions de pizzas</u><br><b>3 € / jour</b><br>(dont 0,50 € d'électricité comprise)<br><u>camion outillage</u><br><b>70 €</b><br><br>Vente déballage occasionnels (chaussures, surplus de vêtement...)<br><b>10 €</b><br><u>Instant floral</u><br>2 places de parkings la Toussaint<br><b>10 €</b> |
| <b>REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>  | 5 € / m <sup>2</sup> de surface occupée<br>10 € / m <sup>2</sup> de surface occupée couverte  | <b>5 € /m<sup>2</sup></b> de surface occupée<br><b>10 € /m<sup>2</sup></b> de surface occupée couverte   |
| <b>MATERIEL</b>                                   | <u>Sono portative</u><br>association : gratuit<br>privé : pas de location<br><u>Tivolis</u><br>association : gratuit<br>privé : pas de location<br><u>Tables</u><br>association : gratuit<br>particulier : 1 €<br><u>Chaises</u><br>association : gratuit   | <u>Sono portative</u><br>association : <b>gratuit</b><br>privé : <b>pas de location</b><br><u>Tivolis</u><br>association : <b>gratuit</b><br>privé : <b>pas de location</b><br><u>Tables</u><br>association : <b>gratuit</b><br>particulier : <b>1 €</b><br><u>Chaises</u><br>association : <b>gratuit</b>   |

|                    |   |  |
|--------------------|---|--|
|                    | particulier : 0,25 €  | particulier : <b>0,25 €</b>  |
| <b>PHOTOCOPIES</b> | <b><u>Tarif associations</u></b>                                    | <b><u>Tarif associations</u></b>   |
|                    | <u>noir et blanc</u><br>gratuit<br><u>couleur</u><br>0,20 €         | <u>noir et blanc (A4 et A3)</u><br><b>gratuit jusqu'à 500 copies puis 0,05 €</b><br><u>couleur (A4 et A3) recto</u><br><b>0,20 €</b><br><u>couleur (A4 et A3) recto-verso</u><br><b>0,25 €</b>   |
|                    | <b><u>Tarifs particuliers</u></b>                                   | <b><u>Tarifs particuliers</u></b>  |
|                    | télécopie<br>0,20 €<br>noir et blanc<br>0,20 €<br>Couleur<br>0,40 € | noir et blanc A4 recto<br><b>0,20 €</b><br>noir et blanc A4 recto/verso<br><b>0,30 €</b><br>noir et blanc A3 recto<br><b>0,30 €</b><br>noir et blanc A3 recto/verso<br><b>0,40 €</b><br>couleur A4 recto<br><b>0,40 €</b><br>couleur A3 recto<br><b>0,50 €</b><br>couleur A4 recto/verso<br><b>0,50 €</b><br>couleur A3 recto/verso<br><b>0,60 €</b> |

Suite à une grosse quantité de photocopies faite par une association ces derniers jours, la question se pose sur les quantités de photocopies gratuites à accorder aux associations. Après quelques échanges, il est décidé un quota de 500 photocopies gratuites par an et par association puis 0,05 € la copie.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs proposés pour l'année 2021.

### **MARCHÉ DU DIMANCHE**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, Guillaume Bretaudeau met en place un marché un dimanche par mois. Ont répondu présents : Ludovic Forgeard pour la boucherie, du vin et de la bière, Les Jardins de la Noue, maraîchage Bio, Isabelle Chastanet, les huitres, Chez Morille pour les produits à base de canards, Valérie couture, Jimmy Gilbert, produits de salaison, Sandra Rodriguez, spécialités brésiliennes, La Fromagerie des filles (1 fois par mois), les fromages de chèvre, la boulangerie de Marigny, La Miellerie de Mimi - Jérémy Chaillou (granzay), miel, Julia Maréchal, créations, Cuir de Plume - M. Morand, objets en cuir, la Chocolatesse, chocolaterie (Bessines), O délices de chipie, confitures, il cherche un poissonnier.

### **SUPPRESSION DES RÉGIES EXISTANTES**

Il apparaît nécessaire de rationaliser la gestion des régies en regroupant l'ensemble des régies sus mentionnées dans une régie unique, ce qui conduira à l'amélioration et la facilitation de leur tenue. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer les régies instituées par les délibérations précitées à compter du 31 décembre 2020,
- d'autoriser Madame le Maire et le comptable public assignataire à procéder à l'exécution de la présente décision.

### **CRÉATION D'UNE RÉGIE DIVERSE DE GESTION COURANTE**

Madame le Maire propose que suite à la décision prise de supprimer les régies de recettes dans la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020 et afin de faciliter la gestion des encaissements, d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- Droits de place,

- Droits des photocopies,
- Prêts de tables et de chaises,
- Droits d'inscription à la bibliothèque,
- Diverses manifestations.

La régie de recettes diverses de gestion courante prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 200 euros. Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire et chèques. Elles sont perçues contre remise à l'usager de d'une quittance du journal à souche de recettes. Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les 3 mois et lors de sa sortie de fonction. Le régisseur sera désigné par Madame le Maire sur avis conforme du comptable. Selon la réglementation en vigueur, le régisseur et le mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité. Madame le Maire et le trésorier principal de Prahecq sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'institution de la régie de recettes diverses de gestion courante.

## **POINT DIVERS**

### **ADHÉSION A ABEILLES 79**

Thomas BURLLOT propose à l'assemblée d'adhérer pour l'année 2021 à l'association Abeilles 79, syndicat départemental des apiculteurs des Deux-Sèvres. L'adhésion est de 20 euros par an. Elle permet notamment à la commune et aux apiculteurs qui travaillent en lien avec les ruchers communaux de pouvoir bénéficier de fournitures spécialisées et la possibilité de s'inscrire à des groupements d'achats. Le prochain groupement d'achat d'Aiffres ouvrira dès janvier 2021. Il y a eu une récolte en septembre qui a été bonne. Les ruches sont situées à l'ancienne lagune. JMD a fabriqué des pièges à frelons asiatiques qui sont très efficaces. Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'adhésion à Abeilles 79 et à procéder au versement des 20 euros au syndicat correspondant pour le montant de l'adhésion.

### **CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES**

Gérard Rousseau informe que 8 personnes sont inscrites au concours. Les 3 premiers lots sont des paniers garnis, les autres auront un lot de compensation pour les encourager à participer les années à venir.

### **VŒUX 2021**

La commission animation réfléchit à une vidéo pour remplacer les vœux du maire et un courrier pour tous les habitants.

### **CADEAUX DE NOËL DES ENFANTS DES AGENTS ET DES AGENTS**

Les cadeaux des 10 enfants des agents sont commandés. Il est prévu 30 € par enfant. Les cadeaux seront remis directement aux agents.

La collectivité compte à ce jour 22 agents. La commission animation propose d'offrir à chacun des ballotins de chocolats. Des devis ont été demandés à différents commerçants pour des ballotins de 500g. Après quelques échanges, des ballotins de 250g seront offerts aux 22 agents.

### **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le 1<sup>er</sup> conseil municipal des enfants aura lieu lundi 14 décembre. La presse est invitée à 17 h. Les médailles sont à faire graver.

### **DÉPART D'UNE SECRÉTAIRE**

Il est proposé par des conseillers, un bon chez Claire Beauté ou un bouquet de fleurs. Il est rappelé qu'il s'agit d'une fin de CDD et non d'un départ à la retraite. Il est décidé d'offrir un bouquet de fleurs.

### **CHAUDIÈRE ÉCOLE**

Pascal Mathé informe d'un problème fonctionnement de la chaudière de l'école primaire. Personne ne veut la dépanner. Deux solutions, de grosses réparations ou un changement de chaudière. Il est prévu des réparations lourdes d'environ 4 000 € mais qui semblent indispensables pour assurer un confort aux enfants. Un devis sera fait en parallèle pour une pompe à chaleur avec comme objectif la mise en route en période estivale.

La séance est levée à 24 h.